

Les enseignants non titulaires du second degré public : 7,5 % de l'ensemble des effectifs en 2013

■ À la rentrée 2013, 7,5 % des enseignants du second degré public sont des personnels non titulaires. Cette proportion a augmenté de 2,6 points en dix ans. Ce taux varie fortement entre les disciplines générales (avec un maximum de 13,7 % en « Arts plastiques ») et les disciplines professionnelles (jusqu'à 47,3 % dans les métiers d'art et d'artisanat). Les académies d'Île-de-France et du littoral atlantique y ont plus fréquemment recours que celles du Nord et de l'Est de la France. Les personnels non titulaires du second degré constituent une population jeune et féminisée. Les professeurs contractuels, qui représentent 90 % de leurs effectifs, ont 38,7 ans en moyenne, 54,9 % d'entre eux sont des femmes et 68 % exercent à temps plein.

Danielle Prouteau, DEPP-A2

■ Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche fait appel aux enseignants non titulaires dans l'enseignement scolaire public de façon différenciée selon le degré d'enseignement. Le premier degré est composé, hors période de recrutement particulière, presque exclusivement d'enseignants titulaires. En revanche, le second degré public, qui doit gérer des enseignements disciplinaires, recourt de manière non marginale à des enseignants non titulaires. En 2013, les non-titulaires représentent 7,5 % des effectifs enseignants du second degré.

En 2013-2014, les professeurs contractuels constituent la catégorie la plus importante des enseignants non titulaires du second degré (90,2 %). Ils sont recrutés au niveau académique afin de pourvoir les postes vacants ou de remplacer des professeurs absents. Leur contrat, d'un an maximum, peut être renouvelé et après 6 ans de services exercés sans interruption supérieure à 4 mois, l'enseignant contractuel doit se voir proposer un contrat à durée indéterminée.

La catégorie des maîtres auxiliaires et celle des vacataires avoisinent désormais chacune 5 % des effectifs de non-titulaires du second degré. Les maîtres auxiliaires, dont le service hebdomadaire est fixé en référence à celui d'un

titulaire chargé du même enseignement, sont employés temporairement pour assurer des remplacements. Les enseignants vacataires peuvent assurer des suppléances dans la limite de 200 heures par année scolaire.

Le recours aux enseignants non titulaires a fortement augmenté ces dix dernières années

À la rentrée scolaire 2013, la proportion d'enseignants non titulaires du second degré est stable depuis 2011, mais elle a progressé de 2,6 points en 10 ans (FIGURE 1) avec un minimum atteint en 2005 (4 % de non-titulaires). La progression des effectifs des non-titulaires intervient dans une période où le nombre d'enseignants titulaires du second degré public décroît (- 11,9 % depuis 2005).

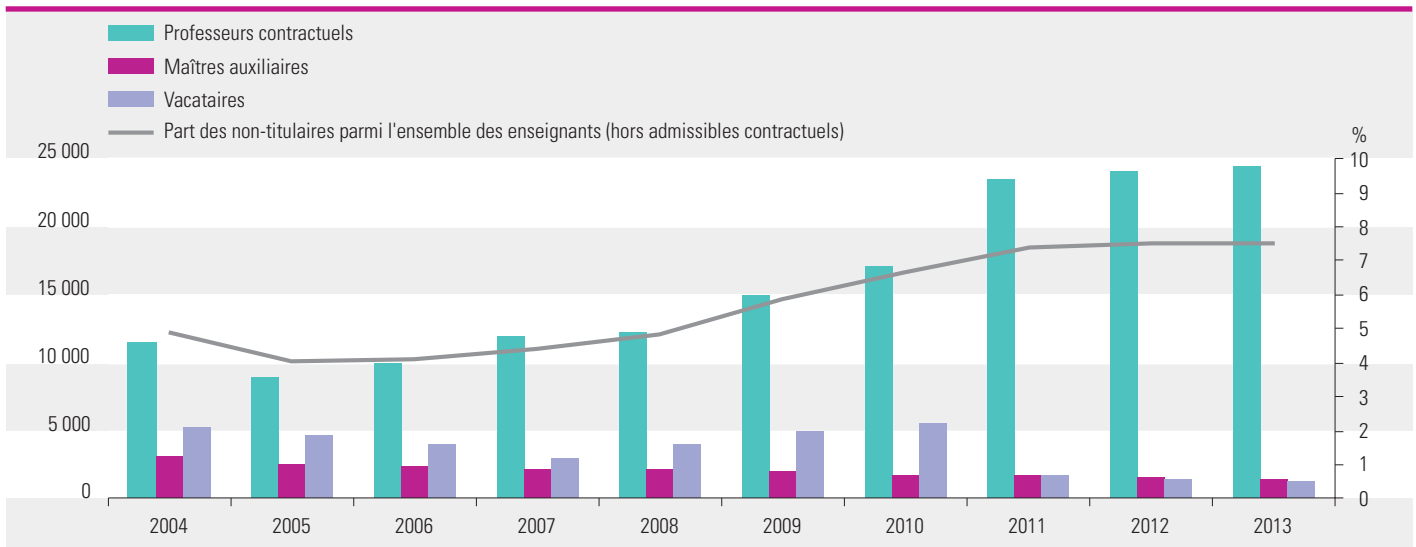
L'augmentation est essentiellement due à celle du nombre des professeurs contractuels, qui a largement compensé la diminution du recours au personnel vacataire : la part de ces derniers parmi les non-titulaires est passée de 26,2 % en 2004 à 4,5 % en 2013. Elle est restée élevée jusqu'en 2010 (22,6 %) puis a chuté en 2011 (6,6 %).

Les maîtres auxiliaires, déjà peu nombreux en 2004, ont perdu depuis cette

Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
ISSN 1286-9392

Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

1 – Effectifs des enseignants non titulaires ; part des non-titulaires parmi l'ensemble des enseignants, rentrées scolaires 2004 à 2013



Lecture : en 2004, les enseignants non titulaires représentent 4,9 % de l'ensemble des enseignants du second degré public.
 Champ : France métropolitaine + DOM, enseignants du second degré public.

Sources : BSA - Annuaire EPP 2014.

UN RENFORT DE L'ORDRE DE 7 000 CONTRACTUELS À LA RENTRÉE 2013

À la rentrée 2013, une nouvelle catégorie est venue s'ajouter aux autres corps d'enseignants non titulaires dans le second degré public ; il s'agit des candidats contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de l'année 2013-2014. En attendant de se présenter aux épreuves d'admission organisées en juin 2014, ces admissibles ont pu bénéficier d'un contrat durant l'année scolaire, tout en poursuivant leur parcours en master 2, pour ceux d'entre eux qui n'en étaient pas diplômés. Ils ont alors effectué un service à temps incomplet, de 6 heures à 7 heures en fonction des enseignements.

De par leur profil, il s'agit d'une population jeune (27,7 ans en moyenne), fortement féminisée (59,9 %). Les personnes recensées sous ce statut sur des fonctions d'enseignement dans le second degré public représentent 19,7 % des enseignants non titulaires en 2013-2014, seule année pour laquelle ils ont été recrutés. En tenant compte de cette population, la part des non-titulaires parmi l'ensemble des enseignants est de 9,2% (FIGURE 1). Les admissibles contractuels n'ont pas été pris en compte dans l'étude, leur apport aux effectifs d'enseignants non titulaires étant limité à l'année 2013.

date plus de la moitié de leurs effectifs. Deux raisons au moins expliquent cette chute. D'une part, leur recrutement a quasiment cessé depuis 1997, à la suite de l'instauration du réemploi automatique de tous ceux qui étaient en poste au cours des années scolaires 1995-1996 ou 1996-1997¹. Ceux qui ont gardé ce statut sont presque tous des maîtres auxiliaires garantis d'emploi. D'autre part,

une partie des maîtres auxiliaires a pu bénéficier jusqu'en 2005 des concours réservés prévus par la loi du 3 janvier 2001² afin d'être titularisés, ce qui a également fait baisser leurs effectifs.

Le poids des enseignants non titulaires varie selon les disciplines

L'année scolaire 2013-2014, les enseignants non titulaires représentent 7,6 % des enseignants de collèges et de sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), 4,9 % de lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et 11,7 % de lycées

professionnels (LP) (FIGURE 2). Quel que soit le domaine disciplinaire, les collèges et les Segpa font plus appel aux non-titulaires que les LEGT. Dans les disciplines générales, leur part parmi les enseignants s'échelonne entre 1,1 % en physique-chimie, où elle est particulièrement faible, et 13,7 % dans les arts plastiques. En LP, les non-titulaires sont très présents, du fait de l'importance des disciplines technico-professionnelles (domaines de la production et des services), qui font largement appel à cette population d'enseignants.

Comme la proportion de non-titulaires dans chaque discipline, la part de ceux qui exercent à temps incomplet est probablement liée aux tensions sur les besoins des différents enseignements. En effet, c'est dans les disciplines générales, où les taux de non-titulaires sont les plus faibles, que ces personnels sont employés le plus fréquemment à temps incomplet. En physique-chimie ou en éducation physique et sportive par exemple, respectivement 37 % et 39,3 % des non-titulaires sont à temps incomplet. *A contrario*, les disciplines du domaine de la production et des services, qui font appel à cette catégorie d'enseignants dans des proportions plus importantes, recrutent moins de non-titulaires à temps incomplet (génie civil : 13,6 %, génie thermique (11,9 %) ou paramédical et social-soins personnels (24,1 %).

1. Circulaire ministérielle du 18 juillet 1997.

2. Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.

2 – Répartition des non-titulaires selon la nature des établissements en 2013-2014 (en %)

	Part des non-titulaires	dont :			Part des non-titulaires à temps incomplet
		Collège et Segpa	LEGT	LP	
Disciplines générales					
<i>dont :</i>					
Arts plastiques	13,7	12,2	8,7	ns	46,0
Biologie-géologie	5,4	6,8	3,6	ns	45,9
Éducation musicale	9,3	9,7	3,6	ns	49,4
Éducation physique et sportive	3,3	3,6	3,0	3,6	39,3
Histoire-géographie	3,2	3,9	2,1	ns	36,0
Langues	8,2	9,3	6,5	48,0	45,5
Lettres	7,3	7,7	4,3	9,7	33,2
Mathématiques	6,2	7,0	3,9	6,2	32,1
Philosophie	7,0	ns	6,8	ns	44,6
Physique-chimie	1,1	1,8	0,7	ns	37,0
Sciences économiques et sociales	7,8		7,6	ns	42,2
Ensemble disciplines générales	6,2	6,9	4,2	8,4	39,1
Domaines de la production					
<i>dont :</i>					
Biotechn.-santé-environ.-génie biologique	19,6	22,6	20,7	16,8	24,6
Génie civil	25,7	40,6	30,9	16,4	13,6
Génie électrique	6,7	ns	9,3	5,5	20,6
Génie industriel	17,9	24,2	5,8	16,2	16,6
Génie mécanique	7,7	23,1	6,7	6,4	16,0
Génie thermique	23,8	47,3	5,8	19,0	11,9
Hôtellerie : techniques culinaires	17,7	30,5	9,9	18,4	18,3
Métiers des arts appliqués	22,2	ns	19,8	19,8	39,9
Technologie	6,1	9,4	1,5	11,0	24,1
Ensemble disciplines de la production	12,2	13,2	5,8	13,2	22,3
Domaines des services					
<i>dont :</i>					
Économie et gestion	8,2	30,0	6,4	9,2	24,3
Hôtellerie : services, tourisme	15,3	ns	14,1	15,5	20,9
Paramédical et social-soins personnels	28,1		17,4	32,8	24,1
Métiers d'art, de l'artisanat et spécifiques	47,3	ns	57,0	34,8	30,6
Ensemble disciplines des services	12,4	32,2	8,1	15,2	23,4
Ensemble des disciplines	7,5	7,6	4,9	11,7	33,3

ns : les effectifs des enseignants dans ces disciplines sont faibles et ne permettent pas de calculer une part de non-titulaires significative. Groupe de disciplines « lettres » : il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

Groupe de disciplines « mathématiques » : il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

Groupe de disciplines « biologie-géologie » : il comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

Champ : France métropolitaine + DOM, enseignants du second degré public.

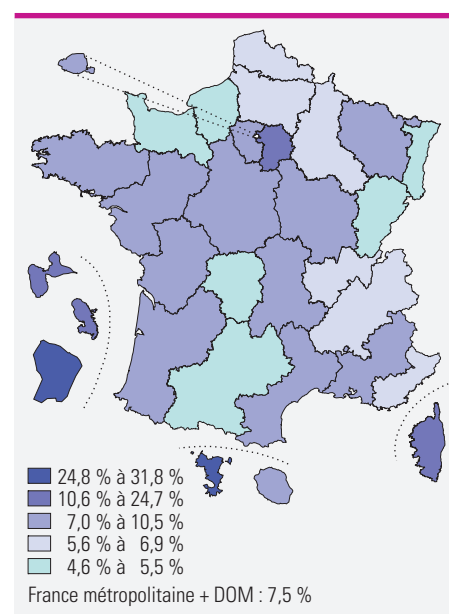
Sources : BSA - Annuaire EPP 2014.

La proportion de non-titulaires est élevée dans les académies d'Île-de-France et du littoral Ouest

Le recours aux enseignants non titulaires varie fortement entre les académies en 2013 (FIGURE 3). C'est dans les DOM que leur part est la plus impor-

tante (excepté La Réunion), en particulier en Guyane (31,8 %) et à Mayotte (24,8 %). En France métropolitaine, elle est la plus élevée dans les académies de Corse (11,9 %), de Créteil (11,1 %), et dans une moindre mesure dans celle de Nantes (8,6 %). Les enseignants non titulaires sont les moins nombreux, entre 4,6 % et 5,4 %, dans les académies de l'Est de la France (Strasbourg,

3 – Part des non-titulaires parmi l'ensemble des enseignants par académie en 2013-2014



Champ : France métropolitaine + DOM, enseignants du second degré public.

Sources : BSA - Annuaire EPP 2014.

Besançon), de Toulouse, de Limoges et du littoral normand (Rouen et Caen). La part des non-titulaires employés par les académies peut être liée à leur degré d'attractivité : Créteil, peu attractive, a du mal à remplacer les départs de ses enseignants titulaires et fait appel aux enseignants non titulaires dans des proportions élevées. En revanche, des académies également caractérisées par une faible attractivité, comme Rouen, Amiens ou Reims, font partie de celles où le taux de non-titulaires est peu élevé (entre 5,4 % et 6,1 %). D'autres facteurs peuvent intervenir : l'âge moyen élevé des enseignants (comme à Paris), la durée des congés de maladie étant alors plus longue. Certaines académies étendues peuvent rencontrer des difficultés pour regrouper des services d'enseignants contractuels ; elles sont donc amenées à proposer davantage de contrats, pour des quotités de travail plus faibles.

Une population féminisée et jeune, fréquemment à temps incomplet

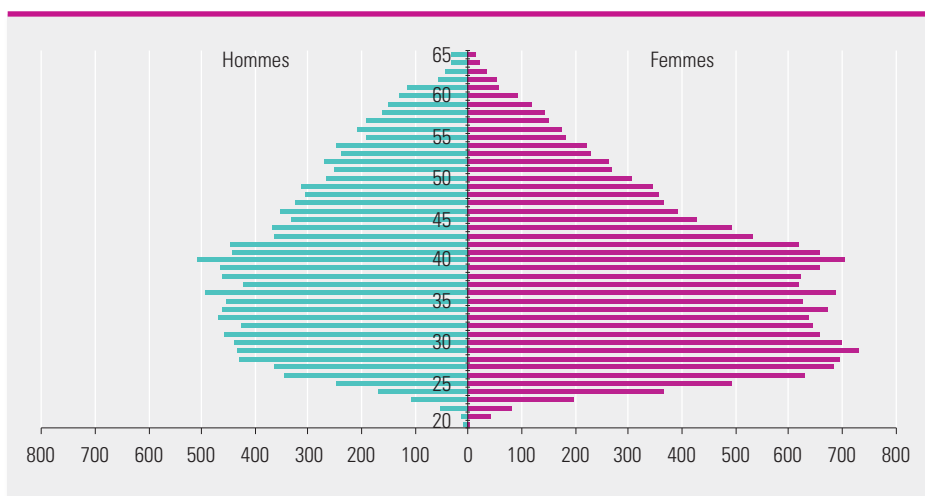
Comme parmi les enseignants titulaires en 2013, les femmes sont majoritaires parmi les non-titulaires (57,8 % pour

les titulaires et 55,4 % pour les non-titulaires). Elles sont plus nombreuses parmi les vacataires (61,4 %) et les maîtres auxiliaires (60,5 %) que parmi les professeurs contractuels (54,9 %). Ces non-titulaires constituent une population jeune. Les professeurs contractuels sont âgés de 38,7 ans en moyenne et un sur cinq a moins de 30 ans, 15,7 % d'entre eux seulement ont 50 ans ou plus (FIGURE 4). La moyenne d'âge des maîtres auxiliaires est nettement plus élevée (50,3 ans).

Comme il a déjà été indiqué, une forte minorité de non-titulaires exercent à temps incomplet (33,3 %), tandis que 66,1 % sont à temps plein et 0,7 % à temps partiel. Outre la variabilité disciplinaire, la situation des non-titulaires au regard du temps complet diffère en fonction de la catégorie de personnels. En dehors des vacataires qui sont exclusivement à temps incomplet, les maîtres auxiliaires et les professeurs contractuels sont majoritairement employés à temps plein (respec-

tivement 89,4 % et 68 %) (FIGURE 5, voir « en savoir plus »). Parmi les professeurs contractuels, les femmes sont plus souvent concernées par le temps incomplet que les hommes (respectivement 36,6 % et 25,9 %). Le temps partiel, organisation du temps de travail choisie par les personnels, est quasiment inexistant parmi les non-titulaires, qui ne peuvent y prétendre lorsqu'ils sont à temps incomplet. Seuls les maîtres auxiliaires y ont recours, pour 8,8 % d'entre eux. ■

4 – Structure par âge des professeurs contractuels en 2013



Champ : France métropolitaine + DOM, enseignants du second degré public.

Source : annuaire EPP 2014.

en savoir plus

- ⊕ « Les congés de maladie ordinaire des enseignants du secteur public », *Note d'Information*, n° 07, MENESR-DEPP, février 2015.
- ⊕ « L'attractivité des académies pour les enseignants du second degré public en 2012 », *Note d'Information*, 13.21, MEN-DEPP, octobre 2013.
- ⊕ « La mobilité géographique des enseignants du second degré public » *Note d'Information*, 13.18, MEN-DEPP, septembre 2013.
- ⊕ « Heures supplémentaires dans le second degré public : dans l'emploi du temps de trois enseignants sur quatre en 2011-2012 », *Note d'Information*, 13.08, MEN-DEPP, mai 2013.
- ⊕ « Les enseignants remplaçants du second degré public », *Note d'Information*, 12.26, MEN-DEPP, décembre 2012.
- ⊕ *Repères et références statistiques*, MENESR-DEPP, 2014, fiche 9.11, p. 310-311.
- ⊕ Pour accéder à la FIGURE 5, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCES ET CHAMP

Sources

- Le *Bilan social académique* (BSA) rassemble des données issues des *Annuaire AGAPE*, *EPP* et *AGORA*, bases respectives de gestion des personnels enseignants et assimilés du premier degré, des personnels enseignants et assimilés du second degré et des personnels administratifs. Le BSA fournit aux académies une source d'informations homogènes en vue de la réalisation de leur bilan social. Une consolidation sur certains indicateurs des bases BSA académiques permet d'obtenir des informations à l'échelle nationale ; cette

fonctionnalité a été mobilisée pour recenser l'ensemble des personnels non titulaires enseignants du second degré.

- Les *Annuaire EPP* sont une extraction nationale des fichiers de gestion des personnels du second degré public réalisée par la DEPP au 1^{er} février de chaque année. Ils compilent des informations sur les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des enseignants. Les données du BSA ont été utilisées comme référence dans cette note, les informations sur les vacataires apparaissant de meilleure qualité (plus exhaustives) que celles des annuaire de gestion pour cette catégorie de personnels. Les proportions respectives des différents types de non-titulaires dans

l'ensemble des enseignants ont donc été appliquées aux effectifs totaux des personnels des annuaire de gestion.

Champ

Enseignants titulaires et non titulaires affectés dans le second degré en position d'activité à la date du 1^{er} février de l'année considérée dans les annuaire EPP. Parmi les non-titulaires, les professeurs associés et les contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont très minoritaires. Ils sont inclus dans l'ensemble des non-titulaires mais seules les principales catégories de non-titulaires (professeurs contractuels, maîtres auxiliaires, vacataires) ont été restituées dans cette étude. ■